

JEU MONOPOLY 100% GAGNANT CHEZ McDONALD'S
RÈGLEMENT COMPLET DU JEU ÉTABLI AU 6 OCTOBRE 2022
© 2022 McDonald's Corporation. ©2022 Hasbro.

ARTICLE 1

Le GIE McDONALD'S FORCE, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé 9 rue Henri Martin - 92100 Boulogne Billancourt, et les restaurants à enseigne McDonald's et ORIGINALS[®] de France métropolitaine et Monaco, ci-après « les Sociétés Organisatrices » organisent un grand Jeu avec obligation d'achat intitulé « Monopoly 100% gagnant » (ci-après dénommé : le « Jeu ») du 11 octobre 2022 au 7 novembre 2022 (ci-après dénommée : la « Durée du Jeu »).

La Durée du Jeu pourra exceptionnellement être prorogée de 7 jours maximum, soit jusqu'au 14 novembre 2022. En cas d'épuisement des Éléments de Jeu tels que définis ci-après dans l'article 2, avant le 7 novembre 2022 dans l'un ou plusieurs des restaurants, l'arrêt du Jeu dans le(s) restaurant(s) concerné(s) y sera annoncé.

Le Jeu est ouvert aux résidents de France métropolitaine et de Monaco, âgés de 15 ans et plus à la date de début de la Durée du Jeu au 1^{er} octobre 2022 à l'exclusion des personnes membres ou salariés des Sociétés Organisatrices, et notamment des salariés travaillant dans les restaurants à enseigne **McDonald's et ORIGINALS[®]**, des partenaires ou des prestataires, ainsi que leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après désigné(s) le ou les "Participant(s)").

Les Participants doivent disposer d'un accès au réseau Internet et d'un matériel adéquat pour pouvoir s'y connecter (ordinateur, tablette, smartphone...). Les Participants devront disposer d'un compte ou en ouvrir un sur l'application mobile App McDo+ ou sur le site www.mcdonalds.fr, ou le site mobile m.mcdonalds.fr (ci-après ensemble dénommés : "le Site ou l'App McDo+").

Les Participants acceptent sans réserve les conditions du présent Règlement et de s'y conformer en tout point (ci-après désigné le "Règlement").

ARTICLE 2 – COMMENT SE PROCURER UN ÉLÉMENT DE JEU ?

Pour participer, il suffit de se procurer un Élément de Jeu dont la forme varie, selon le mode de commande :

2.1 Pour les commandes click & collect, drive, livraison ou à emporter, ainsi que toutes les commandes passées dans un restaurant à enseigne ORIGINALS[®], l'Élément de Jeu comporte, selon le cas :

- SOIT 2 Vignettes de Jeu :

- une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « BRAVO VOUS AVEZ GAGNÉ 1 CADEAU » et permettant de participer au volet N°1 du Jeu décrit à l'article 3.1.1, pour gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.1.

Le détenteur pourra choisir une dotation parmi les deux dotations découvertes dans son espace de jeu Monopoly sur l'application McDo+ ou sur mcdonalds.fr. (ci-après dénommée « Vignette de Jeu 100% gagnante »).

ET

- une Vignette de Jeu billet Monopoly porteuse de la mention « DÉCOUVREZ VOTRE BILLET MONOPOLY POUR CUMULER ET JOUER » permettant à son détenteur de bénéficier de l'un des nombres indiqués à l'article 3.1.1 en découvrant la Vignette de Jeu billet Monopoly dans son espace de jeu Monopoly sur le Site ou l'App McDo+ ou sur mcdonalds.fr et permettant de participer au volet N°2 du Jeu (ci-après dénommée « Vignette de Jeu billet Monopoly »).

- SOIT 4 Vignettes de Jeu

- une Vignette de Jeu 100% gagnante,
ET
- trois Vignettes de Jeu billet Monopoly.

L'Élément de Jeu devra être détaché de son support en le tirant vers le bas et en suivant les perforations illustrées.

Une fois détaché de son support, l'Élément de jeu est sous la responsabilité du Participant. Si ce dernier a été endommagé et que son état ne permet pas au Participant de jouer, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas fournir d'Élément de jeu de remplacement.

2.2 Pour les commandes passées en restaurant à enseigne McDonald's et consommées sur place, l'Élément de Jeu comporte, selon le cas :

- SOIT 2 Vignettes de Jeu Digitales déposées dans le compte Monopoly rattaché au compte McDonald's :

- une Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante permettant de participer au volet N°1 du Jeu décrit à l'article 3.2.1, pour gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.1. Le détenteur pourra choisir une dotation parmi les deux dotations découvertes dans son espace de jeu Monopoly sur le Site ou l'App McDo+. (ci-après dénommée « Vignette de Jeu Digitale»),

ET

- une Vignette de Jeu Digitale billet Monopoly porteuses du bouton « Découvrir » permettant à son détenteur de bénéficier de l'un des nombres indiqués à l'article 3.1.2 en découvrant la Vignette de Jeu billet Monopoly dans son espace de jeu Monopoly sur l'application McDo+ ou sur mcdonalds.fr et permettant de participer au volet N°2 du Jeu (ci-après dénommée « Vignette de Jeu Digitale billet Monopoly »).

- SOIT 4 Vignettes de Jeu Digitales déposées dans le compte Monopoly rattaché au compte McDonald's :

- une Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante
ET
- trois Vignettes de Jeu Digitales billet Monopoly.

Pour les commandes identifiées avec le compte McDo+ :

L'Élément de Jeu est déposé dans l'espace Monopoly rattaché au compte McDo+ du Participant sur l'App McDo+ ou le Site. Le Participant est averti par e-mail et/ou par notification push du dépôt des Vignettes de jeu Digitales dans son espace Monopoly. Chaque participation, commande passée contenant un produit porteur d'un Élément de jeu, fera l'objet d'un e-mail ou notification lié au dépôt des Vignettes de Jeu Digitales correspondant à la commande passée. Pour bénéficier de son Élément de jeu, le Participant doit s'identifier en se rendant sur le Site ou l'App McDo+ entre le 11 octobre 2022 10h et le 15 décembre 2022 23h59mn59s.

En cas d'épuisement des Éléments de Jeu digitaux d'un ou plusieurs produits concernés par le jeu Monopoly chez McDonald's avant le 7 novembre 2022, l'Élément de Jeu ne pourra pas être remis dans l'espace Monopoly. La rupture sera annoncée sur le Site ou l'App McDo + et affichage en restaurant.

Pour les commandes non-identifiées au compte McDonald's :

Un coupon de participation au jeu Monopoly porteur de la mention « JEU MONOPOLY CHEZ McDonald's » comportant un QR Code et le code alphanumérique à 10 caractères est imprimé à la borne avant le ticket de caisse.

En cas de paiement au comptoir le coupon est imprimé avant le ticket provisoire, l'Élément de Jeu sera accessible uniquement après paiement et retrait de la commande.

Le Participant doit s'identifier ou créer un compte McDo+ en se rendant sur le Site ou l'App McDo+ entre le 11 octobre 2022 10h et le 15 décembre 2021 23h59mn59s.

Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

Pour recevoir l'Élément de jeu dans son espace Monopoly sur l'App McDo+ ou le Site, le Participant après s'être identifié doit scanner le QR code en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet. Cette dernière est accessible via le bouton « J'ai un QR Code » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur l'App McDo+ ou le Site. Le Participant peut aussi enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur le coupon de participation dans le champ prévu à cet effet dont le titre est « Je saisis le code inscrit sur ma vignette de jeu ».

Le Participant sera averti par e-mail et/ou par notification push du dépôt des Vignettes de jeu Digitales dans l'espace Monopoly.

Le Participant ne pourra scanner que 3 coupons de participation Monopoly par jour.

Une fois imprimé, le coupon de participation Monopoly est sous la responsabilité du Participant. Si ce dernier a été endommagé et que son état ne permet pas au Participant de jouer, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas fournir d'Élément de jeu de remplacement.

Le Participant pourra se procurer un Élément de Jeu :

DU 7 AU 10 OCTOBRE 2022 INCLUS :

En commandant un Menu Best Of™, un Menu Maxi Best Of™ ou un Signature by McDonald's™ Menu

- Soit en Click&Collect sur le site mcdonalds.fr ou l'application McDo+
- Soit en livraison via le service proposé sur l'application McDo+

Le client (ci-après « le Participant ») recevra dans un délai de 24 heures par e-mail après avoir reçu sa commande, un code Vignette de Jeu billet Monopoly 500M. Le ou les codes obtenus dans ce cadre pourront être utilisés à compter du 11 octobre 2022 dans les conditions détaillées à l'article 3.2 du présent règlement. Cette offre est limitée à un code Vignette billet Monopoly 500M par compte McDonald's et par jour (dans la limite de 650 000 codes Vignette de Jeu billet Monopoly 500M disponibles).

DU 11 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2022 INCLUS :

- EN ACHETANT VIA CLICK & COLLECT, DRIVE, LIVRAISON OU A EMPORTER, OU TOUTE COMMANDE DANS UN RESTAURANT A ENSEIGNE ORIGINALS

• **Un Menu Maxi Best Of™ ou un Signature by McDonald's™ Menu** : si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson, comprenant 4 Vignettes de Jeu.

Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (une boisson jus d'orange Minute Maid), le Participant obtiendra un gobelet 50cl porteur d'un Élément de Jeu comprenant 4 Vignettes de Jeu rempli de 40cl de boisson jus d'orange Minute Maid.

• **Une Boîte à Partager™, sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé** : le Participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.

• **Un Menu Best Of™ ou un Menu Salade** : si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson comprenant

2 Vignettes de Jeu.

Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (une boisson jus d'orange Minute Maid), le Participant obtiendra un gobelet 40cl porteur d'un Élément de Jeu comprenant 2 Vignettes de Jeu, rempli de 30cl de boisson jus d'orange Minute Maid.

• **Un McFlurry™, sur l'emballage duquel un Élément de Jeu est apposé** : le Participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.

- SOIT EN ACHETANT ET CONSOMMANT SUR PLACE ET APRÈS RETRAIT DE SA COMMANDE

• **Un Menu Maxi Best Of™ ou un Signature by McDonald's™ Menu** : le Participant recevra 4 Vignettes de Jeu Digitales

• **Une Boîte à Partager™** : le Participant recevra 4 Vignettes de Jeu Digitales

• **Un Menu Best Of™ ou un Menu Salade** : le Participant recevra 2 Vignettes de Jeu Digitales

• **Un McFlurry™** : le Participant recevra 2 Vignettes de jeu Digitales dans l'espace Monopoly

ARTICLE 3 - COMMENT JOUER ?

3.1 Volet N°1 du Jeu :

Accessible avec Une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « 100% GAGNANT » permettant à son détenteur de gagner immédiatement l'une des dotations décrites à l'article 4.1.

50 574 800 Vignettes de Jeu 100% Gagnante sont mises en jeu.

Pour bénéficier de sa dotation, le Participant doit :

- Pour les Vignettes de jeu 100% Gagnante :

- **S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+** entre le 11 octobre 2022 10h et le 7 novembre 2022 23h59mn59s. Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- **Scanner sa Vignette de Jeu 100% gagnante avec l'App McDo+** en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet, accessible via le bouton « J'ai un code vignette » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur l'App McDo+ ou le Site. Le Participant peut aussi enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu 100% gagnante(s) dans le champ prévu à cet effet dont le titre est « Je saisis le code inscrit sur ma vignette de jeu ».

- Pour les Vignettes de jeu Digitales 100% Gagnante :

- **S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+** entre le 11 octobre 2022 10h et le 7 novembre 2022 23h59mn59s. Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- **Se rendre dans son espace Monopoly, après avoir reçu la notification informant de la disponibilité des vignettes dans l'espace Monopoly**, dans l'onglet « Mes vignettes à découvrir » et cliquer sur le bouton « Découvrir », situé en bas de sa Vignette de jeu 100% gagnante digitale.

Le Participant gagne la dotation qu'il aura choisie sous réserve de vérification de la conformité de sa participation au présent règlement.

Le Participant ne pourra scanner, enregistrer ou découvrir que 3 Vignettes de Jeu 100% gagnantes par jour au maximum.

Pour toutes les dotations au titre du volet n°1 du Jeu, il est demandé au Participant de conserver la Vignette

originale de Jeu 100% Gagnante, le coupon de participation et le ticket de caisse, qui pourront être vérifiés.

3.2 Volet N° 2 du Jeu :

Accessible avec une Vignette de Jeu billet Monopoly à cumuler pour tenter d'acquérir des titres de propriété, également appelés Propriétés, et reconstituer une série de rues d'une même couleur ou de gares, ou autrement appelée Collection, en jouant sur le plateau de Jeu digital sur le Site ou sur l'App McDo+ et tenter de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.2.

Sont disponibles 101 971 780 Vignettes de Jeu billets Monopoly

Il existe 4 types de Vignettes de jeu billets ~~M~~ Monopoly réparties aléatoirement selon les quantités indiquées ci-dessous et chacun faisant bénéficier de l'un des nombres ci-après indiqués :

31 071 780 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 20~~M~~,

33 000 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 50~~M~~,

37 500 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 100~~M~~,

400 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 500~~M~~.

Pour jouer, le Participant doit :

3.2.1. Découvrir ce que cache sa vignette de Jeu billet Monopoly

- Suite à une commande **CLICK & COLLECT, DRIVE, LIVRAISON OU À EMPORTER**, ainsi que toutes les commandes passées dans un restaurant à enseigne **ORIGINALS** :

S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+ entre le 11 octobre 2022 10h et le 7 novembre 2022 23h59mn59s. Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

Créditer le compte de son espace Monopoly en scannant sa Vignette de Jeu billet Monopoly sur le Site ou l'App McDo+ selon les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou en enregistrant le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu billet Monopoly dans le champ prévu à cet effet « Je saisis le code inscrit sur ma vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur le Site ou l'App McDo+ ou le Site. La valeur découverte après avoir scanné sa Vignette de Jeu billet Monopoly se créditera automatiquement sur le compte Monopoly du Participant et le solde de son compte sera visible par le Participant après rafraichissement de la page.

- Suite à une commande passée en restaurant à enseigne **McDonald's** et consommée **SUR PLACE** :

Se rendre dans son espace Monopoly, après avoir reçu la notification informant de la disponibilité des vignettes dans l'espace Monopoly, dans l'onglet "Mes vignettes à découvrir" et cliquer sur le bouton « Découvrir » situé en bas de sa Vignette de jeu Billet Monopoly Digitale.

La valeur découverte après ce clic **se créditera automatiquement sur le compte Monopoly** du Participant et le solde de son compte sera visible par le Participant après rafraichissement de la page.

Le Participant ne pourra scanner ou découvrir que 3 Vignettes de Jeu billet Monopoly par jour au maximum.

Les Vignettes de Jeu billets Monopoly n'ont aucune valeur monétaire et ne sauraient emporter une autre contrepartie que celle de tenter d'acquérir des titres de propriété sur le plateau de jeu de son espace Monopoly.

3.2.2 Tenter de reconstituer une Collection de rues d'une même couleur ou de gares.

Le Participant doit collectionner les rues d'une même couleur ou les gares pour tenter de constituer une

Collection à l'aide des Vignettes de Jeu billets Monopoly créditées sur son compte Monopoly.

Le Participant doit cliquer sur le lien « J'accède au plateau de jeu » puis, « Je lance les dés », pour que le pion représentant un Big Mac™ avance d'un nombre de cases correspondant à la somme des deux dés. Si le Participant arrive sur une case rue ou gare dont le titre de propriété est à vendre, et que le Participant dispose d'un solde lui permettant cette acquisition, celui-ci pourra acheter le titre de propriété correspondant. Dans le cas où le Participant n'aurait pas le solde nécessaire à l'acquisition de la Propriété, il ne pourra en aucun cas rester sur la case et devra obligatoirement lancer ses dés s'il dispose de lancers de dés ou alors remettre au lendemain son lancer de dés

Chaque jour, le Participant aura la possibilité de lancer 3 fois les dés (tout lancer de dés non effectué ne sera pas cumulable un autre jour). Dans le cas où le Participant tomberait sur une case « Un lancer offert », il devra relancer immédiatement les dés. Ce lancer ne peut pas être reporté à un autre jour. Si le participant passe par la case départ et/ou tombe sur la case « Recevez 20M » le compte Monopoly du Participant sera crédité automatiquement de 20M.

Le Participant sera déplacé sur la case "En prison" et il ne pourra plus se déplacer sur le plateau de jeu pendant une durée de quatre (4) heures si :

- Il obtient 3 doubles de manière consécutive : le pion sera automatiquement envoyé sur la case « En prison » et le Participant ne recevra pas 20M si son pion passe par la case départ.

- Il tombe sur la case « Allez en prison » : son pion sera ainsi déplacé automatiquement jusqu'à la case « En prison ».

Pour sortir de prison le Participant doit effectuer l'une des actions suivantes :

- Lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancer(s) pour tenter de faire un double. S'il fait un double, il sort de prison en utilisant le résultat du lancer de dés pour avancer sur le plateau de jeu.

- Patienter 4 heures et lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancers. S'il ne lui reste plus de lancer, il devra attendre le lendemain pour rejouer.

Le nombre de dotations correspondant à chacune des Collections est limité : si la totalité des dotations correspondant à une Collection de rues ou gares a été gagnée, les titres de propriété correspondants ne seront plus disponibles à l'achat et le compte du Participant ayant déjà acquis un ou plusieurs titres de propriété de cette Collection ne sera pas recredité de la valeur des titres de propriété précédemment acquis.

Pendant toute la durée du Jeu, le Participant ne pourra gagner que 2 dotations maximum au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation par Collection sous réserve de vérification de la conformité de sa participation au présent règlement et de la validité de ses Vignettes de Jeu billets Monopoly originales pour la dotation concernée.

Pour toutes les dotations au titre du volet n°2 du Jeu, il est demandé au Participant de conserver les Vignettes originales de Jeu billets Monopoly, les coupons de participation Monopoly et les tickets de caisse, qui pourront être vérifiés.

ARTICLE 4 - DOTATIONS MISES EN JEU

La description détaillée des dotations mises en jeu figure en Annexe 1 du règlement.

4.1 Les dotations du Volet N°1 du Jeu :

Une seule des 2 dotations découvertes pourra être gagnée à la fois, selon les règles détaillées à l'article 3.1

Dans le cas où les dotations à choisir après avoir découvert ce que cache la Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante sont d'une valeur commerciale différente, le Participant qui choisira la dotation de valeur inférieure ne pourra prétendre à aucun remboursement de la différence entre la dotation choisie et celle de la valeur supérieure.

4.1.1 Les dotations remises par le Centre de vérification du Jeu :

5 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 dotation constituée d'une somme de 20 000 € Net
- Ou 1 lingotin d'or dont la valeur est de 20 000 € au 30 septembre 2022.

50 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 vélo électrique VELAIR accompagné d'un casque de protection d'une valeur commerciale de 1995 € TTC.
- Ou 1 semaine en gîte ou en van d'une valeur unitaire de 2 000 € Net.

250 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 projecteur The Freestyle SAMSUNG d'une valeur commerciale unitaire pour l'ensemble de 999 € TTC.
- Ou 1 télévision SAMSUNG 4K 50" d'une valeur commerciale unitaire de 800 € TTC.

600 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 baby-foot édition McDo™ d'une valeur commerciale unitaire de 600 € TTC.
- Ou 1 casque de réalité virtuelle HP Reverb 2 d'une valeur commerciale unitaire de 599 € TTC.

1000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 enceinte LG Gaming Ultra Gear d'une valeur commerciale unitaire de 499 € TTC.
- Ou 1 kit SAMSUNG composé d'une tablette Galaxy Tab A8 et d'un smartphone Galaxy A22 d'une valeur commerciale unitaire de 500 € TTC.

1 500 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 drone Mini SE DJI, d'une valeur commerciale unitaire de 299 € TTC.
- Ou 1 casque audio BOSE QuietComfort® 45 d'une valeur commerciale unitaire de 350 € TTC.

3 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 week-end de location de voiture EUROPCAR d'une valeur commerciale unitaire de 215 € TTC.
- Ou 150 € TTC à valoir sur LA REDOUTE.

3 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 enceinte JBL Go 3 d'une valeur commerciale unitaire de 39,99 € TTC.
- Ou 1 sac à dos édition McDo™

29 500 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Kit vlogging BIG BEN CONNECTED VLOGKITPINCEB d'une valeur commerciale unitaire de 19,90 € TTC.
- Ou 1 jeu de cartes Monopoly Deal d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC.

4.1.2 Les dotations à valoir sur les sites partenaires :

5 125 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur CHEERZ.
- Ou 5 € TTC à valoir sur OUIGO.COM.

5 125 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur LAREDOUTE.FR
- Ou 15 € TTC à valoir sur GAMINGPRIVE.COM.

5 125 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- La formation « premium » offerte au code de la route sur EN VOITURE SIMONE d'une valeur commerciale

unitaire de 49 € TTC.

- Ou 10 € TTC à valoir sur BACK MARKET.

5 110 895 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir chez LDLC.

- 4 titres audio offerts sur Audible d'une valeur commerciale unitaire de 10€ TTC.

10 050 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 15 € TTC à valoir sur SPARTOO.COM.

- Ou 10 € TTC à valoir sur WONDERBOX.FR

10 000 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir chez HORACE.

- Ou 10 € TTC à valoir sur MANUCURIST.

10 000 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 3 mois d'abonnement offerts sur WE ARE FITNESS d'une valeur commerciale unitaire de 29,70 € TTC.

- Ou 3 mois de cours de musique offerts sur IMUSIC-SCHOOL d'une valeur commerciale unitaire de 73,70 € TTC.

Les dotations décrites à l'article 4.1.2 ne peuvent être cumulées entre elles pour une même commande sur le site partenaire ni avec d'autres avantages et promotions proposés par le site partenaire.

Les achats effectués sont soumis aux conditions générales de vente des sites partenaires et sont à valoir en une seule fois jusqu'au 15 décembre 2022 inclus, sans montant minimum d'achat.

Si l'achat effectué par le gagnant sur les sites partenaires est d'un montant inférieur à la somme gagnée, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à l'émission d'un bon d'achat à hauteur de la différence.

4.2 Les dotations du Volet n°2 du Jeu :

Les dotations détaillées ci-dessous seront à gagner en collectionnant les rues de même couleur ou gares pour reconstituer une Collection sur le plateau de Jeu Monopoly digital sur le Site ou sur l'App McDo+.

Un Participant pourra remporter deux dotations maximum toutes dotations confondues au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation maximum par Collection.

- **1 dotation constituée de 20 000 € net** à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur bleu foncé : Rue de la Paix (Prix de vente : 1 600M) et Avenue des Champs-Élysées (Prix de vente : 1 400M).

- **3 dotations constituées chacune de 1 semaine en gîte ou en van d'une valeur unitaire de 2 000 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur verte : Avenue Foch (Prix de vente 1 200M), Avenue de Breteuil (Prix de vente : 1 200M) et Boulevard des Capucines (Prix de vente : 1 280M).

- **20 dotations constituées chacune d'1 mois de location de voiture chez EUROPCAR d'une valeur commerciale unitaire 1 264€ TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur jaune : Rue la Fayette (Prix de vente : 840M), Place de la Bourse (Prix de vente : 780M) et Faubourg Saint-Honoré (Prix de vente : 780M).

- **100 dotations constituées chacune d'1 télévision SAMSUNG 4K 50" d'une valeur commerciale unitaire de 800 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rouge : Avenue Henri-Martin (Prix de vente : 600M), Boulevard Malesherbes (Prix de vente : 550M) et Avenue Matignon (Prix de vente : 550M).

- **200 dotations constituées chacune d'1 longboard édition McDO™** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur orange : Boulevard Saint-Michel (Prix de vente : 450M), Avenue Mozart (Prix de vente :

450M) et Place Pigalle (Prix de vente : 500M).

- **550 dotations constituées chacune d'1 doudoune BIG MAC™** à gagner en collectionnant les 4 gares : Gare d'Austerlitz, Gare de Metz, Gare de Strasbourg et Gare de l'Est (Prix de vente de chacune des gares : 500M).

- **500 dotations constituées chacune d'1 montre FITBIT Versa 3 d'une valeur commerciale unitaire de 199 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rose : Avenue de Neuilly (Prix de vente : 350M), Boulevard de la Villette (Prix de vente : 350M) et Rue de Paradis (Prix de vente : 400M).

- **5 000 dotations constituées chacune d'1 enceinte JBL Go 3 d'une valeur commerciale unitaire de 39,99 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur bleu clair : Avenue de la République (Prix de vente : 300M), Rue de Courcelles (Prix de vente : 250M) et Rue de Vaugirard (Prix de vente : 250M).

- **40 000 dotations constituées chacune de 1 CHEERZ box-rétro avec 25 tirages photo d'une valeur commerciale unitaire de 20,80 € TTC** à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur marron : Rue Lecourbe (Prix de vente : 150M) et Boulevard de Belleville (Prix de vente : 150M).

4.3 Valeur des dotations :

La valeur des dotations est donnée à titre indicatif. Elle a été déterminée selon les éléments disponibles au 20 mars 2022. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'évolution.

ARTICLE 5 - REMONTÉE DES VIGNETTES DE JEU ET REMISE DES DOTATIONS

Le Centre de vérification du Jeu vérifiera l'authenticité et la validité des Vignettes de Jeu pour certaines dotations et refusera notamment toute Vignette de Jeu falsifiée, raturée, endommagée, photocopiée ou présentant un caractère suspect et/ou anormal. Seules les Vignettes de Jeu originales imprimées en français et portant les mentions « MONOPOLY » et « © 2022 McDonald's » seront admises, toute autre Vignette de Jeu (notamment celle d'une édition antérieure et/ou celle d'un jeu organisé en interne pour les équipiers des restaurants à enseigne McDonald's et/ou provenant d'un autre pays) sera considérée comme nulle.

Les Vignettes de Jeu gagnantes contiennent des points spéciaux d'identification et d'authentification.

Le participant ne doit en aucune manière confier sa ou ses Vignette(s) de Jeu à un quelconque membre du personnel d'un restaurant, lequel n'a aucune autorité pour vérifier leur validité et leur authenticité.

Aucune Vignette de Jeu envoyée au Centre de vérification du Jeu ne sera restituée.

Les restaurants n'acceptent aucune vignette.

Il peut être exigé du gagnant de signer une déclaration écrite sous serment et de signer tous les documents requis par la loi pour la remise de la dotation. Dans le cas d'une fausse déclaration sur l'un de ces documents, il pourrait être exigé de ce gagnant qu'il retourne sa dotation aux Sociétés Organisatrices dans les plus brefs délais et à ses frais.

Les dotations ne peuvent être échangées entre elles ou contre des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande ou être transférées à un tiers. Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de chaque dotation indiquée ci-dessus. Les dotations non gagnées ne seront pas remises en jeu, ni distribuées.

Après le 07/11/2022, toute Vignette de Jeu billet Monopoly ou Vignette de Jeu Digitale billet Monopoly restant sur le compte Monopoly du Participant dans le cadre du Volet N°2 du Jeu sera perdue. Les Sociétés Organisatrices peuvent se voir contraintes, notamment en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de leur volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un remboursement des gagnants.

Les dotations "1 longboard édition McDO™" et "1 doudoune BIG MAC™" ne pourront pas être remplacées dans le cas d'une perte du colis lors de son expédition aux gagnants et dans ce cas et uniquement dans ce cas elle

sera remplacée par une autre dotation de valeur au moins équivalente.

Les dotations seront remises en respectant les procédures suivantes :

5.1 Remise des dotations visées à l'article 4.1 du règlement :

5.1.1 Remise des dotations par le Centre de vérification du Jeu :

5.1.1.1. Pour les dotations « 20 000 € », « 20 000 € en or », « 1 vélo électrique VELAIR », « 1 semaine en gîte ou en van », « 1 projecteur The Freestyle SAMSUNG » et « 1 téléviseur SAMSUNG 4K 50'' » :

Après avoir utilisé une Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante, si le Participant découvre les deux dotations décrites à l'article 4.1.1 entre lesquelles il devra faire un choix, il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire » et devra :

- Confirmer sur le formulaire la dotation qu'il a choisie parmi les deux découvertes, compléter, télécharger, imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante ou le recopier sur papier libre et le signer manuellement. Le Participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après son choix de dotation. A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.
- Si la dotation a été découverte suite au scan ou à l'enregistrement d'un code Vignette de jeu 100% gagnant, il devra coller la Vignette de Jeu 100% gagnante originale sur le formulaire imprimé et sur lequel le code alphanumérique de la Vignette de Jeu est indiqué ou sur papier libre.
- Pour la dotation « 20 000 € », joindre son IBAN et une photocopie de sa pièce d'identité (ou les documents du parent ou administrateur légal indiqué dans son autorisation parentale si le Participant est mineur).
- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.4 avant le 15 décembre 2022 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au Participant de justifier, par le biais notamment du coupon de participation Monopoly ou du ticket de caisse, de la régularité de sa participation.

5.1.1.2. Pour les dotations « 1 baby-foot RENÉ PIERRE », « 1 casque de réalité virtuelle HP Reverb 2 », « 1 enceinte LG Gaming Ultra Gear », « 1 kit Samsung composé d'une tablette », « 1 drone Mini SE DJI », « 1 casque audio BOSE QuietComfort® 45 », « 1 week-end de location de voiture chez EUROPCAR », « 150 € TTC à valoir sur LA REDOUTE », « 1 enceinte JBL Go 3 », « 1 sac à dos édition McDonald's », « 1 kit vlogging » et « 1 jeu de cartes Monopoly Deal » :

Après avoir utilisé une Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante, si le Participant découvre les deux dotations décrites à l'article 4.1.1 entre lesquelles il devra faire un choix, il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire » et devra :

- Confirmer sur le formulaire en ligne la dotation qu'il a choisie parmi les deux découvertes
- Compléter, télécharger et imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante avant le 15 décembre 2022 à minuit.

Le Participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après son choix de dotation. A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.

- Pour les dotations « 1 week-end de location de voiture chez EUROPCAR » et « 150 € TTC à valoir sur LA REDOUTE » adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.4 avant le 15 décembre 2022 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au Participant de justifier, par le biais notamment de la vignette de jeu Monopoly 100% Gagnante, du coupon de participation Monopoly ou de ticket de caisse, de la régularité de sa participation.

5.1.2 Remise des dotations partenaires :

Si le Participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante découvre le choix entre l'une des deux dotations à gagner immédiatement, décrites à l'article 4.1.3, après avoir fait son choix :

- Le Participant se verra alors attribuer un code spécifique correspondant à la dotation qu'il a choisie qu'il devra utiliser sur le site du partenaire concerné. Ce code sera indiqué dans l'espace jeu Monopoly du Participant. Le Participant devra conserver ce code, chaque code obtenu étant à usage unique.

Pour bénéficier de la dotation, le Participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué.

Si le Participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code.

La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 15 décembre 2022 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.2 Remise des dotations visées à l'article 4.2 du règlement :

5.2.1 Remise des dotations visées à l'article 4.2 du règlement :

Le Participant détenteur de plusieurs Vignettes de Jeu billets Monopoly dont le cumul lui a permis de remporter les dotations « 20 000 € » ou « 1 semaine en gîte ou en van » ou « 1 mois de location de voiture chez EUROPCAR » ou « 1 télévision SAMSUNG 4K 50" » ou « 1 longboard édition McDO™ » ou « 1 doudoune BIG MAC™ » ou « 1 montre FITBIT Versa 3 » ou « 1 enceinte JBL » décrites à l'article 4.2 du règlement dont les modalités particulières de remise sont décrites ci-après, doit immédiatement après avoir remporté la dotation :

- Cliquer sur le lien « Je remplis le formulaire ».
- Compléter le formulaire en ligne correspondant à la dotation gagnée avant le 15 décembre 2022 à minuit.
- Pour la dotation « 20 000 € », compléter, télécharger, imprimer en joignant son IBAN et une photocopie de sa pièce d'identité (ou les documents du parent ou administrateur légal indiqué dans son autorisation parentale si le Participant est mineur) et adresser le formulaire de remontée par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités indiquées à l'article 5.4 avant le 15 décembre 2022 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au Participant de justifier, par le biais notamment des Vignettes de Jeu billets Monopoly originales et/ou des tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.2.2 Remise de la dotation « 1 CHEERZ box-rétro avec 25 tirages photo » :

Concernant la dotation « 1 CHEERZ box-rétro avec 25 tirages photo », le gagnant se verra attribuer un code spécifique qu'il devra utiliser sur le site du partenaire. Ce code sera indiqué dans l'espace Jeu Monopoly du gagnant. Le gagnant devra conserver ce code qui est à usage unique. Pour bénéficier de la dotation, le Participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué.

Si le Participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code. La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 15 décembre 2022 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.3 Participants mineurs :

Toutes les dotations visées à l'article 4.1.1 et 4.2 ne pourront pas être remises directement à une personne mineure (moins de 18 ans au 1^{er} octobre 2022) et seront attribuées à son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux). Le gagnant et son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux) pourront être tenus de justifier de leur âge et de leur identité.

Dans le cadre du Jeu et de la gestion de la participation au Jeu Monopoly 100% gagnant et dans le respect de la réglementation applicable notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le(s) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux) dispose(nt) d'un droit de suppression des données personnelles collectées de la personne mineure qu'il(s) peuvent exercer en envoyant un e-mail à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com.

Pour chaque dotation à l'exception des dotations décrites aux articles 4.1.2, les Sociétés Organisatrices enverront au Participant mineur, afin de valider définitivement sa dotation, une autorisation parentale de participation au Jeu par courrier ou par e-mail qu'elles lui demanderont de leur retourner, sous un délai et à une adresse qui lui seront indiqués lors de cette demande, dûment imprimée, complétée et signée par son/ses représentant(s) légal(aux). A défaut de la leur fournir selon les modalités requises (notamment le délai imparti), aucune dotation ne sera remise.

5.4 Formulaire de remontée et retrait des Dotations :

Le formulaire (ou papier libre) rempli dans le cadre des articles 5.1 et 5.2 doit être introduit dans une enveloppe standard affranchie en recommandé avec Accusé de Réception de type R1 base 20 g et envoyé à l'adresse suivante : Jeu McDonald's – MONOPOLY 2022 - CS 30208 – 78284 GUYANCOURT CEDEX.

En aucun cas l'enveloppe standard contenant le formulaire téléchargé et imprimé (ou le papier libre) ne doit être adressée affranchie au tarif normal en vigueur et/ou adressée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus.

La date limite d'envoi est fixée au 15 décembre 2022 inclus, le cachet de La Poste faisant foi.

En cas de prolongement éventuel de l'opération, tel qu'indiqué à l'article 1 du règlement, la date limite d'envoi reste fixée au 15 décembre 2022 à minuit. L'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de remontée doit être identique à l'adresse email associée au compte McDonald's du Participant.

Tout formulaire de remontée incomplet ou tout formulaire dont l'adresse e-mail diffère du compte McDo+ avec laquelle le joueur aurait participé, pour une remise de dotation, sera refusé et ne pourra donner lieu à l'attribution de la dotation.

Les dotations visées aux articles 4.1.1 et 4.2 ne seront délivrées qu'à une adresse sur le territoire Participant (France Métropolitaine et Monaco).

Les dotations « 1 vélo électrique VELAIR », « 1 projecteur The Freestyle SAMSUNG », « 1 télévision SAMSUNG 4K 50" », « 1 baby-foot édition McDo™ », seront expédiées par Transporteur.

En cas d'absence du domicile le jour de la livraison et pendant le créneau déterminé au préalable avec la société de transport, le Transporteur ne procédera en aucun cas à une deuxième livraison et le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et le colis sera remis au Centre de distribution. En cas de réception de la dotation par une tierce personne qui aurait réceptionné le colis de la dotation livré par le Transporteur, le gagnant sera considéré comme ayant reçu sa dotation.

Une fois la dotation délivrée par le partenaire ou le Centre de distribution à l'adresse du gagnant indiquée sur le territoire Participant, ou enlevé chez le concessionnaire désigné, le partenaire ou le Centre de distribution sera considéré comme ayant effectué la remise de la dotation, et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité de la dotation.

En cas de non retrait de sa dotation à La Poste ou au point de relai colis privé où son colis aurait été placé en réception suite au 1^{er} avis de passage de la dotation envoyée par Colissimo expert ou colis privé, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Les dotations n'ayant pas été retirées dans un délai de 15 jours consécutifs seront renvoyées par colis au Centre de distribution et ne seront pas renvoyées au gagnant.

En cas de réception de la dotation par une tierce personne, le gagnant sera considéré comme l'ayant reçue.

Aucune dotation ne sera réexpédiée.

En cas de changement d'adresse, les Sociétés Organisatrices ne procéderont en aucun cas à un deuxième envoi.

Dans les cas énoncés ci-dessus, la dotation sera alors perdue et non remise en Jeu.

Dans tous les cas, les frais postaux engagés pour pouvoir bénéficier de leur dotation restent à la charge des gagnants.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ ET PROMOTION

La diffusion du nom (ou son initiale) et/ou du prénom et/ou le nom du département du lieu de résidence des gagnants du Jeu pourra être réalisée à des fins publicitaires pour le compte des Sociétés Organisatrices sans que cela ne confère aux gagnants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

Cette diffusion pourra intervenir sur tous supports publicitaires pendant une durée de 24 mois à compter de la date de début de l'opération, jusqu'au 11 octobre 2024.

Cette utilisation ne leur confère aucun droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

En cas de fraude ou tentative de fraude (physique, intellectuelle ou informatique) constatée lors du déroulement du Jeu, ou en cas de force majeure, d'événements exceptionnels ou d'événements indépendants de leur volonté, ou de dysfonctionnement/bug informatique ou de toute tentative de piratage informatique, les Sociétés Organisatrices pourront éventuellement modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie.

En cas de défaut ou d'erreur d'impression ou de malveillance ou de fraude ou de tout autre événement ayant entraîné l'impression et la distribution d'un nombre plus important que prévu d'Éléments de Jeu donnant droit à l'attribution d'une dotation, la répartition des dotations mises en Jeu conformément à l'article 4 du présent règlement sera alors effectuée par tirage au sort parmi les détenteurs d'Éléments de Jeu qui auront valablement réclamé leur dotation conformément au présent règlement de Jeu.

Au total, seules les quantités des dotations décrites à l'article 4 du présent règlement pourront être attribuées.

ARTICLE 8 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est diffusé sur le Site et l'App McDo+ où il peut être consulté, téléchargé et imprimé librement. Il est consultable en ligne sur https://eu-assets.contentstack.com/v3/assets/blt66bd5506b1d5a013/blt880e1b837a052af3/Reglement_jeu_monopoly_2022.pdf ou en cliquant [ici](#) du 11 octobre au 15 décembre 2022.

Il est déposé auprès de l'Étude SELARL LSL, LE HONSEC – SIMHON – ALMOUZNI, huissiers de justice Rue d'Angiviller à Rambouillet (78).

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont collectées et traitées aux fins de création du compte McDonald's du Participant et de gestion de la Participation au Jeu Monopoly 100% gagnant dans le respect de la réglementation applicable notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée. Ces données sont destinées à McDonald's France Services, et d'une part aux prestataires de services en charge de la gestion des outils digitaux de McDonald's dans le cadre de la création et la gestion d'un compte McDonald's et d'autre part aux sociétés tms et Tessi dans le cadre de la gestion du Jeu Monopoly 100% gagnant. Les données personnelles collectées et traitées par McDonald's demeureront strictement confidentielles. Les données personnelles des Participants seront conservées par McDonald's France Services pendant la durée indiquée dans la politique de protection des données personnelles de McDonald's disponible sur mcdonalds.fr. Les données personnelles des gagnants seront conservées par les sociétés tms et Tessi pendant 3 ans à compter de la fin du Jeu soit jusqu'au 7 novembre 2025. Tout Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de s'opposer à leur traitement ou d'en obtenir la limitation, ainsi que du droit de définir des directives dans le cadre de son héritage numérique, qu'il peut exercer en envoyant un e-mail à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com. Le Participant peut également introduire des réclamations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Le Participant peut consulter la politique de protection des données personnelles de McDonald's sur le site mcdonalds.fr rubrique « Données Personnelles ».

ARTICLE 10 - CONNEXION ET UTILISATION

Les Sociétés Organisatrices rappellent aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et déclinent toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau sur le Site ou l'App McDo+. Dès lors, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des limites techniques d'Internet et notamment de toutes difficultés liées aux performances techniques, au temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, au risque d'interruption, de bug, de détournement des données, de fraude informatique, de piratage informatique ou de contamination par d'éventuels virus. Plus particulièrement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et/ou téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs Participant(s) ne pourrai(en)t parvenir à se connecter sur le Site ou l'App McDo+ du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux. Le Participant est informé que, en accédant au Site McDonald's, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur, qui sera conservé pendant une durée d'un an. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer sa navigation sur ce site Internet.

Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir.

Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le Participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le Participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au Site McDonald's et de participer au Jeu.

Pour toute difficulté rencontrée afin de bénéficier de l'une des dotations gagnées sur le site Internet de l'un des partenaires concernés, les Participants suivront la procédure décrite sur le site Internet de ce partenaire en cas de difficultés techniques rencontrées afin de récupérer leurs dotations.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ ET LITIGES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants. Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de

participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les dotations de toute personne ne respectant pas totalement le règlement (ou ayant manifestement bénéficié des manœuvres d'un tiers) et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes. Les Sociétés Organisatrices se réservent également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il leur apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s). Elles se réservent également le droit d'exclure de la participation au Jeu, et notamment par le blocage de son compte Monopoly, toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la (les) dotation(s) mise(s) en Jeu. Aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur aux Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté, à leur seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Elles se réservent notamment le droit de demander les justificatifs de la participation au Jeu tels que les tickets de caisse ou les coupons de participation Monopoly, pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude ou qui n'avait pas le droit de participer conformément à l'article 1.

La participation au présent Jeu implique de la part des Participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions des Sociétés Organisatrices. Les Sociétés Organisatrices et le Centre de vérification du Jeu ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants et/ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations (notamment assurance, passeport) est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux Sociétés Organisatrices, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qui pourront leur être adressés par les Participants en lettre simple, recommandée ou recommandée avec Accusé de Réception. Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent également être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qu'elles pourront adresser aux Participants dans le cadre de ce Jeu.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Jeu McDonald's - MONOPOLY 2022 - 15 bis Avenue du Centre 78 280 Guyancourt et ne pourra être prise en considération au-delà du 31/12/2022.

ANNEXE 1 : DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES DES DOTATIONS MISES EN JEU PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

La valeur des dotations est donnée à titre indicatif. Elle a été déterminée selon les éléments disponibles au 20 mars 2022. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'évolution.

Type de dotation	Description
1 mois de location de voiture chez EUROPCAR	<p>1 mois de location de voiture chez Europcar d'un montant unitaire de 1 264 € TTC à valoir auprès des agences Europcar jusqu'au 31 décembre 2023.</p> <p>Le Participant gagnant pourra bénéficier d'une location de véhicules type Intermédiaire ou similaire (type de véhicule Seat Arona ou similaire CDAR) pendant un mois complet et non découpé à prendre sur la période ouverte du 1er janvier au 31 décembre 2023 sur réservation (hors vacances scolaires du 1er juillet au 31 août 2023) et suivant disponibilité en agence.</p> <p>Un formulaire de réservation sera retourné au Participant gagnant afin d'inscrire ces souhaits de location 10 (dix) jours avant la date de départ mentionnée et signée afin de valider les conditions de location en vigueur chez Europcar.</p> <p>Conditions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des véhicules :</p> <p>La mise à disposition des véhicules reste soumise à la conclusion d'un contrat de location, pour répondre à la réglementation existante et ce, notamment, vis-à-vis des autorités de Police et de Gendarmerie.</p> <p>L'utilisation du véhicule par le Participant est soumise aux Conditions Générales de Location, aux règles de qualification et aux Conditions d'Assurance et de Protection d'EUROPCAR en vigueur lors de la conclusion du contrat de location et sont accessibles sur le site Internet d'Europcar à l'adresse URL suivante : https://www.europcar.fr/conditions-generales-de-location.</p> <p>Le Participant déclare s'obliger à respecter les règles d'utilisation précitées et se porte fort de leur respect par les conducteurs qu'il désignera pour bénéficier des prêts de véhicules.</p> <p>Pour chaque véhicule mis à disposition, un billet de location sera transmis au bénéficiaire ou remis à l'agence de départ de la location.</p> <p>Ce voucher indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le Participant au tarif public en vigueur. La location comprend 250km/jour (0.36 €TTC/km supp). Tout dépassement de la durée convenue de la location sera facturé au tarif public en vigueur.</p> <p>La carte bancaire du Participant sera nécessaire pour obtenir une autorisation avant signature du contrat (sans débit) pour couvrir les éventuels suppléments et le dépôt de garantie correspondant à la franchise rachetable.</p> <p>L'attribution du lot est soumise à ces mêmes conditions ainsi il faut être âgé de 18 ans révolus et être titulaire du permis de conduire réglementaire, en cours de validité et d'une ancienneté de 1 an minimum.</p> <p>En cas de dommages, les montants des franchises associés seront facturés au Participant au montant réel de la réparation apportée sur le véhicule.</p>

	<p>Le carburant, les services associés et les prestations annexes restent à la charge du Participant pour tous les types de véhicules.</p>
<p>1 semaine en van ou en gîte</p>	<p>1 semaine (7 jours) en gîte d'une valeur de 2 000€ sous la forme de chèques cadeaux. Ce montant est non cessible et pourra être utilisé jusqu'au 11/10/2023.</p> <p>OU</p> <p>1 semaine (7 jours) en van d'un montant unitaire de 2 000€ TTC sous la forme d'une e-carte cadeau à choisir auprès de Blacksheep selon les disponibilités. Ce montant est non cessible et devra être utilisé en une fois jusqu'au 11/10/2023.</p> <p>Le gagnant devra respecter les conditions générales des partenaires et sera responsable de l'obtention des documents administratifs nécessaires le cas échéant. Si au 11 octobre 2023, la totalité du montant de ce voyage n'a pas été utilisé par le gagnant, le solde restant sera perdu.</p>
<p>1 week-end de location de voiture EUROPCAR</p>	<p>1 week-end de location de voiture Europcar d'un montant unitaire de 215 € TTC à valoir auprès des agences Europcar jusqu'au 31 décembre 2023.</p> <p>Le Participant gagnant pourra bénéficier d'une location de véhicules type Mini ou similaire (catégories Fiat 500 ou similaire MBMR) pendant 3 (trois) jours complets et non découpés à prendre sur la période ouverte du 1er janvier au 31 décembre 2023 sur réservation (hors vacances scolaires du 1er juillet au 31 août 2023 et les ponts suivants : Pâques, fête du Travail, Ascension, Pentecôte, Toussaint, Armistice 1918 et Noël) et suivant disponibilité en agence.</p> <p>Un formulaire de réservation sera retourné au Participant gagnant afin d'inscrire ces souhaits de location 10 (dix) jours avant la date de départ mentionnée et signée afin de valider les conditions de location en vigueur chez Europcar.</p> <p>Conditions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des véhicules :</p> <p>La mise à disposition des véhicules reste soumise à la conclusion d'un contrat de location, pour répondre à la réglementation existante et ce, notamment, vis-à-vis des autorités de Police et de Gendarmerie.</p> <p>L'utilisation du véhicule par le Participant est soumise aux Conditions Générales de Location, aux règles de qualification et aux Conditions d'Assurance et de Protection d'EUROPCAR en vigueur lors de la conclusion du contrat de location et sont accessibles sur le site Internet d'Europcar à l'adresse URL suivante : https://www.europcar.fr/conditions-generales-de-location.</p> <p>Le Participant déclare s'obliger à respecter les règles d'utilisation précitées et se porte fort de leur respect par les conducteurs qu'il désignera pour bénéficier des prêts de véhicules.</p> <p>Pour chaque véhicule mis à disposition, un billet de location sera transmis au bénéficiaire ou remis à l'agence de départ de la location.</p> <p>Ce voucher indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le Participant au tarif public en vigueur. La location comprend 250km/jour (0.36 €TTC/km supp).</p>

	<p>Tout dépassement de la durée convenue de la location sera facturé au tarif public en vigueur.</p> <p>La carte bancaire du Participant sera nécessaire pour obtenir une autorisation avant signature du contrat (sans débit) pour couvrir les éventuels suppléments et le dépôt de garantie correspondant à la franchise rachetable.</p> <p>L'attribution du lot est soumise à ces mêmes conditions ainsi il faut être âgé de 18 ans révolus et être titulaire du permis de conduire réglementaire, en cours de validité et d'une ancienneté de 1 an minimum. En cas de dommages, les montants des franchises associés seront facturés au Participant au montant réel de la réparation apportée sur le véhicule. Le carburant, les services associés et les prestations annexes restent à la charge du Participant pour tous les types de véhicules.</p>
10 € TTC à valoir chez LDLC	Somme de 10€ TTC valable jusqu'au 15/12/2022 inclus en boutique LDLC et sur LDLC.com en une seule fois sur les produits en stock, hors marketplace et hors frais de port. Offre non valable en boutique LDLC Apple. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir chez HORACE	Somme de 10€ TTC valable jusqu'au 15/12/2022 inclus sur le site horace.co et les boutiques Horace (hors Galeries Lafayette). Offre valable sur une seule commande, hors frais de port. Offre non cumulable avec d'autres codes promotionnels.
10 € TTC à valoir sur BACK MARKET	Somme de 10€ TTC valable pour toute commande sur le site backmarket.fr jusqu'au 15/12/2022 inclus. Offre personnelle et à usage unique. Non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur CHEERZ	Somme de 10€ TTC valable jusqu'au 15/12/2022 inclus pour toute commande sur l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site cheerz.com depuis un ordinateur, à partir de 35 tirages et hors frais de port. Non valable sur les produits sous licence (calendriers de l'Avent kinder® ou Ferrero) et non cumulable avec d'autres offres et promotions.
15 € TTC à valoir sur GAMINGPRIVE.COM	Somme de 15 € TTC valable jusqu'au 15/12/2022, pour toute commande sur le site GAMINGPRIVE.COM, hors frais de port. Non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur LAREDOUTE.FR	<p>Somme de 10 € TTC valable jusqu'au 15/12/2022 inclus sur le site laredoute.fr uniquement sur les articles « vendus et expédiés par La Redoute » (hors Marketplace).</p> <p>Non cumulable avec un autre code promotionnel et avec les avantages La Redoute & Moi. Offre personnelle et non transmissible valable une seule fois et n'entraîne aucune contrepartie monétaire.</p> <p>Dans la limite de 1 code par jour et par adresse mail.</p>
10€ TTC à valoir sur MANUCURIST	Somme de 10€ TTC valable jusqu'au 15/12/2022 inclus pour tout achat sur le site www.manucurist.com sans minimum d'achat.

5 € TTC à valoir sur OUIGO.COM	Somme de 5€ TTC valable jusqu'au 15/12/2022, pour un achat uniquement sur le site ouigo.com ou l'application OUIGO, pour un voyage jusqu'au 29/01/2023 pour OUIGO Train Classique et jusqu'au 30/04/2023 pour OUIGO Grande Vitesse. Utilisation : lors de l'achat, avant l'étape du paiement, l'utilisateur peut saisir son code partenaire composé de 10 caractères puis cliquer sur « Utiliser ». OUIGO est une marque déposée de SNCF Voyageurs SA. Tous droits de reproduction réservés. SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584.
15 € TTC à valoir sur SPARTOO.COM	Somme de 15€ TTC valable sur tout achat parmi une sélection d'articles présents sur la page spartoo.com/selection-operation-10795.php jusqu'au 15/12/2022 inclus, sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres et promotions. Non valables sur les produits vendus par les partenaires.
10 € TTC à valoir sur WONDERBOX.FR	Somme de 10€ TTC valable jusqu'au 15/12/2022 inclus, à partir de 29,90€ d'achats (hors coffrets, e-coffrets Gastronomie, Happy Cinéma à 2, Coffrets Cadeaux Disneyland Paris et Opéra National de Paris de la marque Tick&Box, Cartes Cadeaux et Supercard). Non cumulable avec tout autre code promo ou promotion. Non cessible. Revente interdite. Ne peut être utilisée lorsque le paiement est effectué, en totalité ou en partie, avec un avoir ou une Wondercard.
150 € TTC à valoir sur LA REDOUTE	Somme de 150 € TTC sous la forme d'une carte cadeau partenaire valable 12 mois à compter de sa date d'activation. Pour connaître toutes les conditions d'utilisation, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.laredoute.fr/cgu-carte-cadeau.aspx
20 000 €	Somme de 20 000 € versée par virement bancaire.
20 000 € en or	Somme de 20 000 € remise en or.
3 mois d'abonnement offerts sur WE ARE FITNESS	Un code partenaire de trois mois d'abonnement (d'une valeur de 29,70 €) à activer sur le site wearefitness.fr jusqu'au 15/12/2022 inclus. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions.
3 mois de cours de musique offerts sur IMUSIC-SCHOOL	Un code partenaire de trois mois continus (d'une valeur de 73,70€) à l'espace de cours via le site www.imusic-school.com/fr/monopoly et aux applications IOs et Android, jusqu'au 15/12/2022 inclus. Non valable pour les applications TV. Offre non cumulable, sans obligation d'achat.
Baby-foot RENÉ PIERRE édition McDO™	Un baby-foot René Pierre édition McDonald's™ d'une hauteur de 0.89 cm et d'un poids de 47 kg. Sa structure est en panneau mélaminé. Les joueurs sont en plastique. Une dotation fabriquée en France, d'une valeur commerciale unitaire de 600€ TTC.

Casque audio BOSE QuietComfort 45	Un casque audio Bose sans fil à réduction de bruit QuietComfort 45 pliable avec une autonomie totale jusqu'à 24h avec une seule charge. Il dispose de la charge rapide de 15 minutes pour 3h d'écoute en autonomie. Sa connectique de charge est via un USB Type C et le casque se connecte via Bluetooth. Il pèse 238g et ses dimensions sont : 15,7 x 19,5 x 6,6 cm. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 350€ TTC.
Casque VR HP Reverb G2	Un casque de réalité virtuelle HP Reverb G2 avec des capteurs sensoriels. Équipé de haut-parleurs Valve, le casque offre une résolution haute qualité et un son spatial 3D immersif. Il mesure 7,5 x 18,6 x 8,4 cm et pèse 0,55 kg. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 599€ TTC.
CHEERZ box-rétro avec 25 tirages photos	Une Cheerz box rétro de 25 photos d'une valeur commerciale unitaire de 20,80€ TTC, à commander depuis l'application ou le site de Cheerz jusqu'au 15/12/2022 inclus, frais de livraison standards en France inclus.
Doudoune BIG MAC™	Une doudoune personnalisée Big Mac™ à capuche, en polyester, fournie dans une pochette de rangement mesurant 20cm de diamètre et 27cm de hauteur et pesant 750g. Une dotation exclusive McDonald's sans valeur commerciale.
Drone Mini SE DJI	Un drone Mini SE DJI avec une portée de transmission maximale de 2km, un stabilisateur d'image, une reconnaissance faciale, un mode photo et grand angle. Compatible avec iOS et Android, le format de sa carte mémoire est une Micro SD et le son format d'enregistrement vidéo est en full HD 1080 MP4. Il a une autonomie maximale de 30 minutes et une altitude maximale de 3 000 m. Ses dimensions lorsqu'il est plié sont de 138 x 81 x 58 mm et ses dimensions lorsqu'il est déplié avec hélices sont de 245 x 289 x 56 mm. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 299€ TTC.
Enceinte LG Gaming	Une enceinte gaming LG UltraGear GP9 dotée d'un DAC Quad Hi-Fi intégré, d'un son haute résolution Surround Virtual 7.1 grâce au DTS Headphone:X et d'une batterie intégrée. Ses dimensions sont de 37,6 x 8,6 x 10,8 cm. Une dotation d'une commerciale unitaire de 499€ TTC.
Enceinte JBL GO 3	Une enceinte portable JBL GO 3 dotée d'une puissance sonore de 4 Watts RMS et une autonomie jusqu'à 5 heures. L'enceinte a une poignée de transport, pèse 200g et se connecte via Bluetooth. Ses dimensions sont de 8,6 x 6,9 x 4,0 cm. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 39,99€ TTC.

<p>Formation « Premium » au code de la route offerte chez EN VOITURE SIMONE</p>	<p>La formation « Premium » au code de la route valable jusqu'au 15/12/2022 inclus chez En Voiture Simone, une auto-école en ligne, d'une valeur commerciale unitaire de 49 € TTC. Pour bénéficier de l'offre, le code partenaire devra être renseigné sur la page de paiement du site En Voiture Simone.</p>
<p>Jeu de cartes MONOPOLY DEAL</p>	<p>Un jeu de cartes Monopoly Deal incluant 110 cartes et les règles du jeu. Jeu accessible dès 8 ans pour 2 à 5 joueurs. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC. ©2022 Hasbro.</p>
<p>Kit SAMSUNG composé d'une tablette 10,5" 64 GO et d'un smartphone A22 4G</p>	<p>Un kit Samsung d'une valeur commerciale unitaire de 500 € TTC composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un smartphone Samsung Galaxy A22 4G avec un écran 6,4 pouces, une résolution photo de 48Mp et vidéo de 2K. Il dispose de la charge rapide via une connectique d'USB type C, sa batterie est d'une capacité de 5 000mAh. Il détient un port d'extension MicroSD jusqu'à 1To et d'une double nano SIM. Ses dimensions : 159,3 x 73,6 x 8,4 cm. - d'une tablette tactile Samsung Galaxy Tab A8 64Go avec une taille d'écran de 10,5 pouces et une résolution WUXGA (1920 x 1200 pixels). Elle dispose d'une caméra avant (5 Mpixels) et d'une caméra arrière (8 Mpixels). Ses dimensions : 24,68 x 16,19 x 0,69 cm.
<p>Kit vlogging BIG BEN CONNECTED VLOGKITPINCEB</p>	<p>Un Kit vlogging BIG BEN CONNECTED VLOGKITPINCEB réglable grâce à son bras amovible jusqu'à 53 cm et fixable sur de nombreux supports grâce à sa pince. L'anneaux lumineux possède 3 niveaux d'intensité de LED et s'alimente via un câble USB intégré. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire est de 19,90 € TTC.</p>
<p>Longboard édition McDO™</p>	<p>Un longboard édition McDo™ d'une longueur d'environ 1.20m, d'une largeur d'environ 33cm et une hauteur d'environ 20cm. Il pèse 5kg. Une dotation exclusive McDonald's sans valeur commerciale.</p> <p>Avertissement : En aucun cas la Société Organisatrice ne peut être tenu responsable pour tout dommage direct ou indirect ou blessure causée suite à l'utilisation de la dotation.</p>
<p>Montre FITBIT Versa 3</p>	<p>Une montre Fitbit Versa 3 avec une autonomie en mode GPS de 12 heures et un mode veille de 6 jours. La montre est étanche jusqu'à 50 m de profondeur et son écran tactile mesure 1.58 pouces. La largeur et longueur du bracelet est de 40.4mm et pèse 44g. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 199,99 € TTC.</p>
<p>Projecteur SAMSUNG The Freestyle</p>	<p>Un projecteur Samsung The Freestyle d'une résolution de 1920 x 1080 pixels, une distance de projection maximale de 2,7 m et une distance de projection minimale de 80,0 cm. Il diffuse le son à 360° et, est orientable à 180°. Il mesure 9,5 x 173 x 9,5 cm et son poids est de 830 g. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 999 € TTC.</p>

<p>Sac à dos édition McDO™</p>	<p>Un sac à dos édition McDonald's 100% polyester mesurant 48cm de hauteur et 35cm de largeur. Une dotation exclusive McDonald's sans valeur commerciale.</p>
<p>4 titres audio offerts sur AUDIBLE</p>	<p>Quatre titres audio offerts (Dernière Terre, Ta mort salopette, Supporters, Les émotions en délire) jusqu'au 15/12/2022 inclus à télécharger sur le site audible.fr/. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions. Sans obligation d'offre d'essai et sans renouvellement automatique.</p>
<p>Télévision 4K SAMSUNG 50"</p>	<p>Un téléviseur Samsung 50AU8075 SMART TV avec un écran mesurant 127cm. Il possède une qualité 4K Ultra HD d'une résolution d'écran de 3840x 2160 pixels. Doté de la technologie Dynamic Crystal Color, il détient 3 prises HDMI et 2 ports USB 2.0. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 800 € TTC.</p>
<p>Vélo électrique VELAIR</p>	<p>Le vélo électrique Vélair Cruiser 2 dispose d'une batterie lithium grande autonomie jusqu'à 70km et une puissance moteur de 250W. Fourni avec un casque, il est assemblé en France, pèse 21kg et mesure 182x67x86 à 105cm (hauteur selle) et 182x67x107 à 121cm (hauteur guidon). Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 1 995 € TTC.</p>